

LETTRE de Fabienne LEJEUNE, ex-présidente et membre du bureau national aux membres de l'UFNAFAAM

La détérioration du climat de ces derniers jours m'oblige à sortir de ma réserve que je pensais plus adaptée pour la sérénité des débats futurs lors de l'AG.

Etant personnellement mise en cause, et afin d'équilibrer les informations, en prenant comme hypothèse de départ : « TOUT N'EST PAS BLANC OU NOIR ».

Petit historique :

Lors de la réunion de bureau du 22 octobre 2011, j'informe le bureau que je ne suis pas candidate à la présidence pour 2012. Après un tour de table où chaque membre pourra émettre ses souhaits, s'en suit un vote qui depuis mes 12 ans de présidence, a lieu sans jamais avoir été remis en cause quel qu'en soit le mode opéré.

Et là, nous tombons dans les procédures : valide ! Pas valide !

Mme NABOT se porte candidate, elle est élue mais le vote est annulé.

Un partout, la balle au centre !

Pour la paix au sein de l'équipe, j'assure le C.A de Décembre, notre calendrier ne permettant pas un nouveau vote avant janvier.

Janvier, le processus des votes est revu. Je maintiens ma décision, tour de table, lecture de lettres sur le ressenti des uns ou des autres, VOTE, résultat.

Mme NABOT est réélue à la majorité.

Et là, une fronde s'installe.

En Mars, travaillant toujours à l'amélioration des statuts suite aux divers courriers reçus des associations et une réunion de bureau prévue avec les Audits. Ils nous proposent ayant été alertés par un membre du bureau des antagonismes existants d'être le tiers d'un nouveau vote de bureau et de le valider. Pour cela, il faut l'unanimité. Elle n'y est pas !

Mais la validation des votes de janvier est actée :

Mme NABOT est présidente.

Au regard des divergences au sein même du bureau les Audits nous conseillent de surseoir au changement de statuts pour juin, d'améliorer la communication et répondre aux différents courriers des associations quand à leurs craintes relatives au SUPNAAFAM.

Pour ce dernier, ils préconisent de le laisser vivre durant une année : *"pendant cette période probatoire, éviter tout lien structurel entre les 2 organisations"* (réf. courriel 7/03/2012).

Il faut régler les problèmes de gouvernance et si aucun accord n'est trouvé s'en remettre à l'AG souveraine en la matière.

Ils préconisent une démission collégiale du bureau le 9/06/2012 (accepté à l'unanimité) et une élection par l'AG exceptionnellement de la future Présidente et de son équipe.

S'en suit certes un dysfonctionnement agrémenté de lettres en RAR, d'une pluie de courriels, de propositions des uns ou des autres refusées par les uns ou les autres.

L'ère de la procédure s'installe.

La demande d'un tiers pour présider l'AG afin d'éviter les conflits et préserver la sérénité des échanges, là encore, l'unanimité est pour.

Mais QUI ???

-Après diverses solutions proposées intra-asso toutes sont refusées par les uns ou par les autres : L'impartialité ne serait pas respectée.

-Proposition d'un AVOCAT de Nantes à 3000 euros ("prix d'ami") pour les 2 jours.

-Médiateur a sensiblement dans le même prix sauf une, (1650 € H.T) mais qui déclare forfait au regard du temps imparti.

NOUS EN SOMMES LA !!!

La démission collégiale est abandonnée un membre du bureau s'y refusant « après réflexion. »

Le vote de l'intégration du SUPNAAFAM comme personne morale est dénoncé (cf. courriers circulaire) par bon nombre d'associations. Cela doit amener à se poser les questions suivantes :

La procédure a t elle été respectée ?

- Si oui, il ne peut y avoir invalidation des votes
- Si non, il y a vice de forme et ce vote peut être remis en cause

L'AG statuera.

Le plus ennuyeux dans cette dégradation c'est que le SUPNAAFAM qui a été voté personne morale certes, devait être radié pour être voté en juin avec les nouveaux statuts "Membre de droit".

Le SUPNAAFAM se revendique maintenant de tous les avantages liés à son statut de personne morale affiliée à l'UF stricto-sensu.

Concernant les attaques sur le travail du bureau **je m'érige en faux** :

- Réunions de bureau avec ordre du jour dépassant les clivages
- L'arrêté des comptes
- Journées de permanence
- Organisation travail des salariés
- Mise en place groupe de travail (contrat, statut)
- Organisation CA 2012
- RV avec le ministère ce qui a permis de débloquent le bilan de la loi 2005 dont vous pourrez prendre connaissance dans la circulaire de juin.
- RV avec l'équipe de M. Hollande (toujours sur circulaire de juin)
- Organisation de rencontre Nationale de 2013
- Mise en place de l'édition des comptes rendus des journées de REIMS
- Arc de juillet
- Circulaires
- Amélioration des assurances professionnelles
- Courriers divers
- ..., je pourrai en écrire des pages

L'UFNAFAAM aussi bien dans sa politique que dans son administration continue malgré tout d'avancer.

Pour conclure :

Je n'ai pas renouvelé ma candidature 9 mois avant la fin de mon mandat pour des raisons en tout premier lieu personnelles et familiales.

Dans un deuxième volet, je pensais que face à tous les changements à venir, l'émotion que cela suscitait, voir que l'UF perdurait sans F. Lejeune tant dans sa vie politique qu'administrative donnerait de la quiétude à l'avenir envisagé !

J'en conviens ce fut une erreur magistrale !!!!!

De plus depuis juillet 2011 tout est allé trop vite :

Date butoir à respecter, réunions supplémentaires, réflexions trop hâtives !

Durant mon mandat j'ai toujours prôné le fait que nous sommes plus intelligents à plusieurs que tout seul mais bien entendu dans la mesure où "les plusieurs" ont la volonté d'œuvrer pour tous, de se remettre en question, personne n'étant détenteur de la vérité.

Je reconnais bien volontiers que ces difficultés on conduit à faire des erreurs :

- Signature de la convention UF/SUP sans en référer à l'AG ;
- Présentation du SUP en ne respectant pas nos statuts et laissant la présentation sans l'encadrer suffisamment dans le fait que ce n'était pas une personne morale comme une autre ;
- N'avoir pas répondu de façon formel aux courriers reçus en février pensant que leur seule prise en compte au niveau du bureau et des audits suffirait puisque en AG cela aurait été débattu (A ce sujet je m'interroge comment se fait-il que malgré des échanges électroniques nombreux et multiples une lettre réponse n'est pas été proposée par « l'équipe » comme cela s'est déjà fait sur d'autres sujets) ;
- M'être laissée engluée dans des démarches procédurales qui sont à des années lumière de mon engagement associatif.

De cela et bien d'autres choses je répondrai si vous le souhaitez lors de l'AG de juin 2012.

Je veux bien être le " bouc émissaire " de la situation actuelle, mais en aucun cas je ne peux cautionner le fait qu'il y aurait 2 clans :

L'un compétent, réactif, ouvert et dynamique.

Et l'autre incompetent, autoritaire, issu d'une époque dépassée, borné, immobiliste.

Certes, il y a tempête dans la gouvernance, mais que chacun puisse s'exprimer est aussi un signe de bonne santé.

Ce qu'il faut garder à l'esprit en dehors de toutes contingences partisanes est l'avenir de l'UF et je fais confiance à l'AG pour apporter la quiétude et une feuille de route claire pour le futur de l'UF qui en sortira grandit.

Cette lettre vous est adressée avec l'accord de la Présidente Martine NABOT que je remercie pour avoir tenue la barre ces derniers mois contre vents et marées

ASSOCIATIVEMENT

Fabienne LEJEUNE